

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 juin 2012

2012 DASES 200 G Subvention à l'association la Bagagerie d'Antigel (15e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention à l'association "La Bagagerie d'Antigel" ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Art.1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2012 à l'association "La Bagagerie d'Antigel" (n° tiers X09496) (n° SIMPA 29701) (n° ASTRE 2012-04570), dont le siège social est situé à la paroisse Saint Jean-Baptiste de Grenelle, 14 place Etienne Pernet (15e), pour le fonctionnement de son activité de bagagerie en direction des personnes sans domicile fixe située au 228 rue Lecourbe (15e).

Art. 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, rubrique 584, nature 6574, ligne DF34015, du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2012 et suivants sous réserve de la décision de financement.